



AVIS AUX MEMBRES

N° 2013 – 075

20 mars 2013

Poseidon Concepts Corp. (PSN)

Options de vente

Les membres sont priés de se reporter à l'avis aux membres n° 2013-044 daté du 15 février 2013. Après le 15 février 2013, la Corporation canadienne de compensation de produits dérivés (la « CDCC ») a présenté des demandes à la Commission des valeurs mobilières de l'Alberta, la Commission des valeurs mobilières de la Colombie-Britannique, la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario et l'Autorité des marchés financiers (les « Autorités réglementaires »), en vue d'obtenir une modification des ordonnances d'interdiction d'opérations publiées par chacune des Autorités réglementaires relativement aux titres de Poseidon Concepts Corp. (PSN), de façon à permettre l'exercice des options de vente en cours.

En date du 19 mars 2013, chacune des Autorités réglementaires avait accordé une ordonnance modifiant son ordonnance d'interdiction d'opérations à l'égard de certaines options de vente. Voici les incidences de ces modifications :

1. Les titulaires d'options de vente qui détiennent actuellement des actions ordinaires de Poseidon Concepts Corp. peuvent exercer ces options et régler les opérations, jusqu'à concurrence du nombre d'actions dont ils disposent;
2. Les exercices d'options de vente qui sont réglés en actions ordinaires de Poseidon Concepts Corp. ne seront acceptés que si le membre concerné remet une déclaration sous serment à la CDCC, afin de confirmer le nombre d'actions détenues à ce moment et le fait que le titulaire d'options n'est pas un initié de Poseidon Concepts Corp. ni un autre particulier (comme un ancien administrateur ou dirigeant) inapte à bénéficier des ordonnances des Autorités réglementaires.

Si un titulaire qui ne détient pas un nombre suffisant d'actions ordinaires de Poseidon Concepts Corp. en vue de leur livraison exerce son option de vente (soit des options de vente à découvert), il ne sera pas autorisé à se procurer des actions ordinaires de Poseidon Concepts Corp. en vue de leur livraison, et ce, tant que les ordonnances d'interdiction d'opérations demeureront en vigueur. Les exercices d'options par de tels titulaires seront en défaut et ne seront pas réglés, et le membre en question sera assujéti à des obligations de marge jusqu'à ce que les actions ordinaires de Poseidon Concepts Corp. soient livrées, conformément à l'article B-412 (« Dépôt des fonds de garantie ») des règles de la CDCC. Les membres sont priés de noter que le moment où ces actions pourront être livrées est incertain. Les membres et leurs clients touchés devraient communiquer avec la CDCC pour obtenir de plus amples renseignements concernant l'exercice et le règlement de ces options.

Corporation canadienne de compensation de produits dérivés

The Exchange Tower	800, square Victoria
130, rue King ouest, 5ième étage	3ième étage
Toronto, Ontario	Montréal (Québec)
M5X 1J2	H4Z 1A9
Tél. : 416-367-2463	Tél. : 514-871-3545



Les vendeurs et les titulaires d'options d'achat devraient savoir qu'à l'heure actuelle, en raison des ordonnances d'interdiction d'opérations, aucune action ordinaire de Poseidon Concepts Corp. ne peut être livrée à l'exercice des options d'achat. La CDCC n'a obtenu aucune dispense des Autorités réglementaires à l'égard des options d'achat.

Tel qu'il est indiqué ci-dessus, les membres devront disposer d'une déclaration sous serment de chaque titulaire d'options qui souhaite exercer ses options de vente. Une déclaration sous serment type a été préparée et peut être obtenue auprès de M. Roger Warner, directeur, Services aux membres de la CDCC par courriel au RWarner@cdcc.ca. Il est également possible d'obtenir une copie de des ordonnances des Autorités réglementaires auprès de M. Warner.

Glenn Goucher
Président et chef de la compensation

Corporation canadienne de compensation de produits dérivés

The Exchange Tower	800, square Victoria
130, rue King ouest, 5ième étage	3ième étage
Toronto, Ontario	Montréal (Québec)
M5X 1J2	H4Z 1A9
Tél. : 416-367-2463	Tél. : 514-871-3545